

## Charte du savoir-vivre et du respect mutuel



### REGLES PRINCIPALES :

**Je respecte mes camarades et le personnel communal, dans mes paroles, comme dans mes gestes.**

#### Avant le repas :

- Je respecte l'ordre d'arrivée dans le rang jusqu'à l'entrée de la cantine.
- Je vais aux toilettes.
- Je me lave les mains.
- J'attends sagement mon tour pour entrer dans la cantine.
- Je m'installe à la place que le personnel de service m'attribue et j'attends que tous mes camarades soient également installés avant de toucher la nourriture.



#### Pendant le repas :

- Je me tiens correctement à table.
- Je goûte tous les aliments qui me sont proposés.
- Je respecte la nourriture.
- Je parle calmement avec mes voisins de table.

#### Après le repas :

- Je range mes couverts.
- Je sors de table en silence sans courir.

**Le non-respect de cette charte entraînera des sanctions prévues dans le règlement pouvant aller jusqu'à l'exclusion.**



**COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE**  
**Règlement des services périscolaires**  
**- restaurant scolaire et garderie -**

## RÉCÉPISSÉ D'APPROBATION DU RÈGLEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES

**Coupon à déposer en mairie**

Avant le 1<sup>er</sup> juillet 2026

Je soussigné(e)..... responsable de l'enfant..... déclare avoir pris connaissance du règlement des services périscolaires municipaux de Saint-Pol-sur-Ternoise et m'engage à le respecter.

J'atteste avoir expliqué à mon enfant « la charte du savoir-vivre »

Date : ..... Signature des parents et des enfants :